



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

M. Darius AZARPEY (PLR), Président
Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC), vice-Présidente
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	<i>excusé</i>	Mme Carole LAPAIRE (PLR)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)		Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	
Mme Alexandra de COULON (PLR)		M. Denis MAZOUER (PLR)	
M. Emmanuel CURTET (PDC)		M. Jérôme PONTI (PLR)	
M. François FREY (PLR)		Mme Patricia REYMOND (PLR)	
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)	<i>excusée</i>	M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)	
M. Anthony GIANNASI (PDC)		M. Roland SUTTER (PLR)	
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		Mme Claude VIQUERAT (PDC)	
M. André KAELIN (PDC)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)	<i>arrivé à 20h40</i>

Membres du Conseil administratif

Mme Francine de PLANTA (PLR), Maire
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, les Conseillères et Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 30 septembre 2019.

M. le Président informe que Mme GAUTIER et M. AMBROSETTI sont excusés, M. ZWAHLEN arrivera avec un peu de retard.

M. le Président indique que le rapport de la commission Sports du 24 septembre 2019, annoncé à l'ordre du jour, sera finalement traité lors de la prochaine séance plénière du 29 octobre 2019.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation d'un nouvel employé communal

M. le Président cède la parole à M. THORENS.

M. THORENS présente un nouvel employé communal engagé à 80% en tant qu'assistant social depuis le 1^{er} septembre 2019, en vue du remplacement de l'actuelle titulaire du poste qui va partir à la retraite prochainement. Il lui souhaite la plus cordiale bienvenue au sein de l'administration communale.

Applaudissements.



Courriel du 17 septembre 2019 demandant la fermeture du point de récupération situé le long de la route d'Hermance

M. le Président informe que le contenu de ce courriel demandant la fermeture du point de récupération situé le long de la route d'Hermance a été évoqué lors de la commission Aménagement du 23 septembre dernier. Il propose d'ouvrir la discussion sur ce sujet et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET, en tant que Président de la commission Environnement et développement durable, rappelle que ce sujet a été abondamment discuté et le choix de cet emplacement a été voté et approuvé. Il ne souhaite pas revenir sur ce sujet et propose de laisser le soin au Conseil administratif de répondre à ce courriel.

M. le Président passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER demande quels sont les arguments avancés dans ce courriel.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que deux arguments sont mis en avant : l'implantation de ce point de récupération dans un virage dangereux et le fait que celui-ci ajoute un bruit supplémentaire. Comme l'a dit précédemment M. CURTET, ces éléments ont déjà été évalués lors de l'élaboration du projet. Elle comprend que l'assemblée s'accorde sur le fait que l'utilité et la nécessité de ce point de récupération ne sont plus à démontrer. Par ailleurs, elle ajoute que la commune projette d'acquérir le foncier et propose d'apporter une réponse dans ce sens.

M. le Président passe la parole à M. BIRCHLER.

Pour s'être entretenu avec les personnes signataires de ce courriel lors de la croisière des aînés, **M. BIRCHLER** informe qu'un autre argument a été avancé ; il s'agit de la perte de valeur de leur maison qui est à présent située à côté d'un point de récupération.

M. le Président donne la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT demande où sont domiciliées ces personnes.

M. BIRCHLER répond qu'elles sont domiciliées au chemin de Margencel.

Mme LEITNER-RIAT pense qu'il ne s'agit pas d'un bon argument étant donné que leur maison se situe de l'autre côté de la route et pas à côté.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou une opposition à ce que le Conseil administratif réponde que le Conseil municipal maintient sa position concernant l'emplacement de ce point de récupération. Ce n'est pas le cas.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote d'approbation.

A l'unanimité (17 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 septembre 2019 est approuvé.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.



3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président indique que les rapports des commissions Culture et loisirs, Scolaire, Routes et infrastructures, Aménagement et Bâtiments et logement ont été mis en ligne sur CMNet aujourd'hui. Si un membre du Conseil municipal souhaite un résumé de ces rapports, il remercie de le faire savoir.

M. le Président rappelle que les encadrés relatifs aux budgets des commissions ne seront pas votés lors de cette séance puisque le budget doit être analysé, puis préavisé dans sa totalité par la commission des Finances. Toutefois, il précise que si un Conseiller municipal désire remettre en question une ligne budgétaire, attribuée ou non par une commission, il peut tout-à-fait en faire la demande lors de cette séance plénière.

– Routes et infrastructures du 2 septembre 2019

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 2 septembre 2019.

Projet de réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux

M. le Président demande à M. CURTET de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif au projet de réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de poursuivre les démarches en vue d'une demande d'autorisation de la variante d'aménagement du chemin des Champs-de-Chaux choisie par la commission, le 1^{er} avril 2019, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en vue d'une demande d'autorisation de la variante d'aménagement du chemin des Champs-de-Chaux choisie par la commission, le 1^{er} avril 2019.

M. le Président passe au rapport suivant.

– Sociale du 9 septembre 2019

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 9 septembre 2019.

M. le Président donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE indique que depuis déjà plusieurs années, la commission Sociale s'interroge sur l'utilité de l'Association Koala, et d'autant plus cette année vu que le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la création de 70 nouvelles places de crèche. Bien que conscientes que les coûts ne sont pas les mêmes, la commission Sociale voulait discuter sur l'opportunité de continuer ou non à soutenir cette association. Elle indique que M. Thorens a répondu que la commune s'était engagée jusqu'à 2021. Cette réponse a surpris les commissaires qui se demandent de quel type d'engagement il s'agit et comment le Conseil administratif a pu engager la commune sur plusieurs années, sans que la commission soit informée et consultée alors que cette ligne budgétaire apparaît chaque année.



M. THORENS répond que la problématique a été plusieurs fois évoquée en commission Sociale. Il explique que le but étant de développer l'Association Koala au niveau Arve et lac, il a fallu à un moment s'engager un petit peu. Il indique qu'il s'agit d'une convention signée pour une durée de trois ans, mais qui se renouvelle chaque année puisque cette dernière est soumise à l'approbation du budget par le Conseil municipal. Si le Conseil municipal n'accepte pas la ligne attribuée à cette association pour 2020, la commune sort de cette convention de facto.

Mme LAPAIRE demande donc si la commission Sociale aurait pu discuter sur le fond de continuer ou pas avec cette association et si cette ligne peut encore être discutée en commission des Finances, puis en plénière.

M. THORENS répond par l'affirmative, mais rappelle que dix enfants bénéficient de cette association actuellement.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Environnement et développement durable du 10 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 10 septembre 2019.

M. le Président indique que la décision relative aux dépassements 2019, préavisée favorablement à l'unanimité par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Sécurité du 10 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 10 septembre 2019.

M. le Président indique que les décisions relatives aux dépassements 2019 et à la participation financière de la commune destinée à l'acquisition d'un bateau pour la Société de sauvetage, préavisées favorablement à l'unanimité par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Culture et loisirs du 12 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs 12 septembre 2019.

M. le Président passe au rapport suivant.



– **Finances du 16 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 16 septembre 2019.

M. le Président indique que la décision relative aux dépassements 2019 a été préavisée favorablement, sous réserve de la validation des commissions concernées par les différents objets. Ces éléments seront discutés dans le cadre du vote de la délibération.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Scolaire du 19 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 19 septembre 2019.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Aménagement du 23 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI souhaite rendre attentif que pour la première fois la commission a voté sur la rampe de mise à l'eau de Corsier-Port.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 23 septembre 2019.

Rampe de mise à l'eau à Corsier

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à la rampe de mise à l'eau.

Après lecture du préavis, **M. le Président** donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si le montant de 760'000 F couvre la totalité du projet ou uniquement la moitié.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que le montant de 760'000 F représente uniquement la part de la commune de Collonge-Bellerive, donc la moitié.

M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'engagement de la commune, auprès de la commune de Corsier, de financer la moitié d'une rampe de mise à l'eau publique pour un montant de 760'000 F, lèvent la main. »

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'engagement de la commune, auprès de la commune de Corsier, de financer la moitié d'une rampe de mise à l'eau publique pour un montant de 760'000 F.

M. le Président précise que ce point fera l'objet d'une prochaine délibération et passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 23 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI s'exprime en tant que rapporteur de cette commission. Il indique qu'après avoir relu ce rapport de commission en vitesse le week-end dernier, afin qu'il soit prêt pour cette séance, il remarque à la page 3, sous le point relatif aux intempéries du mois de juin dernier, une phrase concernant un éventuel dédommagement aux propriétaires et au paysan qui ne correspond pas aux discussions de la commission.

Mme de PLANTA suggère de supprimer cette phrase dès lors qu'elle ne reflète pas les propos de la commission et se tourne vers la Présidente de la commission Routes et infrastructures.

Mme VIQUERAT, Présidente de la commission Routes et infrastructures, croit se souvenir qu'une question avait été posée au sujet d'un éventuel dédommagement.

M. SUTTER indique avoir posé la question de savoir s'il y allait avoir une compensation vu que la surface de culture du paysan allait être diminuée, mais il a lui a été répondu que non.

En tant que Présidente de la commission Routes et infrastructures, **Mme VIQUERAT** propose de supprimer cette phrase du rapport.

M. le Président soumet au vote la proposition de supprimer cette phrase.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte de supprimer cette phrase du rapport.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport tel que modifié.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 23 septembre 2019.

Bassin de rétention

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif au bassin de rétention.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la construction rapide d'un bassin de rétention, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la construction rapide d'un bassin de rétention.

M. le Président indique que la décision relative aux dépassements 2019, préavisée favorablement à l'unanimité par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.





– **Bâtiments et logement du 24 septembre 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS apporte les précisions demandées par les commissaires lors du vote du budget de la commission Bâtiments et logement.

Au sujet des contrats de maintenance du Tennis club (Relion 21), il explique que le montant de 15'000 F était une estimation des coûts futurs une fois le projet de réaménagement achevé. Vu que ce projet ne sera pas terminé avant 2021, le montant sera ramené à 8'000 F, comme pour l'année 2019.

Concernant l'école de Vézenaz (Californie 18-24), il rappelle que certains commissaires s'étaient étonnés qu'un montant de 70'000 F pour l'entretien courant soit inscrit au budget 2019 et 2020, alors que les coûts en 2018 étaient que de 12'000 F. Il explique que dans les comptes 2018, il y a eu une erreur dans la répartition des coûts entre l'entretien courant et les demandes spécifiques. Le montant de 70'000 F inscrit au budget 2020 est donc correct.

Il demande si ses explications suffisent au Président de la commission Bâtiments et logement.

M. PONTI répond par l'affirmative.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 24 septembre 2019.

M. le Président indique que la décision relative aux dépassements 2019, préavisée favorablement à l'unanimité par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président aborde le point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

19-22 Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 473'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions

M. le Président informe qu'au vue des modifications relatives aux dépassements 2019 demandées lors de certaines commissions, un amendement de cette délibération va être proposé. Il passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique que le nouveau montant de cette délibération se monte désormais à 435'100 F. En effet, la commission Bâtiments et logement, lors de sa séance du 24 septembre, a supprimé le projet de réaménagement des places de stationnements du Conseil administratif budgété à 50'000 F et la commission Routes et infrastructures, lors de sa séance du 23 septembre, a ajouté l'acquisition d'une saleuse pour un montant de 12'000 F.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'amendement de la délibération 19-22.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement de la délibération 19-22.

M. le Président demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-22.



A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-22 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 435'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-22.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-22 : « Que celles et ceux qui acceptent la délibération 19-22, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-22 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 435'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

M. le Président passe à la délibération suivante.

19-23 Proposition relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120'000 F, destinée à la participation de la commune à l'acquisition d'une unité d'intervention (bateau de sauvetage) « Lémano 248 » par la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-23.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-23 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120'000 F, destinée à la participation de la commune à l'acquisition d'une unité d'intervention (bateau de sauvetage) « Lémano 248 » par la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive.

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire la délibération 19-23.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-23 : « Que celles et ceux qui acceptent la délibération 19-23, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-23 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120'000 F, destinée à la participation de la commune à l'acquisition d'une unité d'intervention (bateau de sauvetage) « Lémano 248 » par la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive.

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING informe que la semaine précédente, le Conseil municipal de la commune de Coligny a voté, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 120'000 F.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RÉOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif.

Projet « Ramer en Rose »

Mme ZWYSSIG-VESTI rappelle que le mois d'octobre est le mois du cancer du sein. Elle informe que juste après la commission Sports relative au budget, le club d'Aviron de Vézenaz (CAV), dont elle fait partie, a envoyé à ses membres une lettre informant que le CAV participait au projet « Ramer en Rose » en partenariat avec les Hôpitaux universitaires de Genève. Il est question d'acquérir des rames plus légères pour les femmes atteintes d'un cancer, mais aussi un bateau spécifique à ce projet. Elle indique avoir fait suivre cette information aux membres de la commission Sports.

Elle a discuté de ce projet avec MM GOEHRING et THORENS, ainsi qu'avec les présidents des commissions Sports, Sociale et Finances. Elle souhaite savoir s'il est possible de libérer quasiment tout de suite un montant pour financer une partie de ce projet qui commence demain. Elle ajoute que le Président du CAV est prêt à présenter une demande officielle, mais elle estime important qu'un signal soit donné par le Conseil municipal, afin de soutenir ce projet immédiatement. Elle précise qu'il faut compter environ 5'000 F pour les rames, mais il n'y a pas de budget précis, il faut que le Président du CAV présente ce projet pour plus de détails. Elle ajoute qu'une partie pourrait être versée encore cette année, si possible, et une deuxième partie l'année prochaine.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING informe avoir reçu le Président du CAV, après la commission Sports, qui lui a présenté ce magnifique projet en collaboration avec les hôpitaux universitaires de Genève et un club d'aviron de Lausanne. Ce dernier a mis en place ce programme il y a environ une année et il connaît un réel succès pour ces femmes atteintes d'un cancer du sein. Il explique que l'idée serait de mettre en place le même programme encore au mois d'octobre, mais au plus tard le 1^{er} novembre. Il s'agit d'un stage d'introduction, puis d'un stage un peu plus avancé par groupe de six femmes, toutes touchées par un cancer du sein. Il précise que le budget total se monte aux alentours de 50'000 F avec différents postes comme l'achat de six paires de rames spécifiques pour un total de 3'000 F et un bateau. Il ajoute que le CAV recherche également des sponsors. Il estime qu'il s'agit d'un beau projet qu'il faut soutenir.

M. le Président passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS pense qu'un montant de 3'000 ou 5'000 F pour l'achat de rames pourrait être engagé via le compte de l'aide sociale en Suisse, il doit vérifier cela auprès du département qui suit les dépenses du service social. Il rappelle que la commune subventionne déjà cette cause avec la croisière « Rose Transat », une croisière de huit femmes qui ont eu un cancer du sein et qui vont traverser l'atlantique en novembre prochain, pour un montant de 2'000 F.

20h39 arrivée de M. ZWAHLEN.

La nuit est belle - 26 septembre 2019

Mme LEITNER-RIAT se demande pourquoi l'éclairage des bâtiments communaux (mairie, églises, préaux,...) est resté allumé.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que le Conseil administratif avait pourtant donné le mot d'ordre d'éteindre tous les bâtiments publics... Elle regrette ce couac d'autant plus qu'un flyer a été envoyé, afin d'inciter les habitants à en faire de même.

M. THORENS n'a pas d'autres éléments de réponse à ajouter, mais si l'évènement devait se renouveler l'année prochaine, il indique que cela ne se reproduira pas.

Eclairage public - chemin du Pré-d'Orsat

M. CURTET revient sur une question encore ouverte et demande où en est l'installation de l'éclairage au chemin du Pré-d'Orsat.

Mme de PLANTA indique que le Département technique lui assure que les SIG se sont engagés à le faire d'ici fin septembre.

Réverbères angle route de Thonon et chemin du Vieux-Vésenaz

M. CURTET remercie pour le rebouchage des pieds de réverbères à l'angle de la route de Thonon et du chemin du Vieux-Vésenaz, à Vésenaz.

Mme de PLANTA fait remarquer que lorsque la commune maîtrise les travaux, les choses se font plus rapidement que lorsqu'il s'agit de sous-traitants ou autres organismes !

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme il n'y a pas de communications des membres du Conseil municipal, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à Mme le Maire.

Genève-Plage

Mme de PLANTA informe s'être rendue avec M. GOEHRING à une réunion convoquée à la demande du directeur de l'office du patrimoine et des sites à laquelle participaient toutes les communes concernées, Cologny, principale interlocutrice, Anières et Collonge-Bellerive, en présence des responsables des services cantonaux concernés : l'office du patrimoine et des sites (OPS), le service des monuments et des sites (SMS), l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), l'office cantonal de l'eau (OCEau), le Département du territoire (DT), le Département de la cohésion sociale (DCS), l'office cantonal des bâtiments (OCBA), l'office cantonal de l'énergie (OCE), le service de l'organisation et planification (SOP) et l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). Elle fait remarquer que le fait d'avoir toutes ces personnes réunies en même temps a permis d'avancer efficacement sur ce dossier.

Elle rappelle que la commune de Cologny, dans le cadre de la Loi sur la répartition des tâches (LRT), a reçu une proposition de la part du canton de reprendre l'intégralité du périmètre de Genève-Plage, qui comprend notamment les Voiles, Tropical center, la Nautique et les Bains Bleus. La commune de Cologny a répondu qu'elle acceptait d'entrer en matière à condition de pouvoir y construire une piscine couverte qui puisse être ouverte toute l'année et qu'un projet intercommunal pourrait être envisagé. Elle a également ajouté une condition qui stipule que la commune de Cologny ne signerait rien avant l'obtention d'un permis de construire.

Elle explique que la commune de Cologny a déjà financé des études afin d'identifier des sites susceptibles d'accueillir un bassin de natation. C'est sur ce point que la discussion s'est portée lors de cette séance, car le site étant situé dans le périmètre des rives du lac pose quelques complications.

Elle conclut en disant que les signaux sont plutôt favorables et qu'il y a donc bon espoir de voir un jour la réalisation d'une piscine intercommunale ouverte toute l'année sur le site de Genève-Plage ! La commune de Cologny doit à présent constituer un dossier pour déposer une demande de renseignements (DR). Elle ajoute que le Conseil administratif soutient ce projet et continue de s'engager auprès de la commune de



Cologny pour marquer l'intérêt d'une intercommunalité, souhait déjà exprimé par une résolution du Conseil municipal.

M. le Président passe la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER demande que les noms des différents services de l'état présents à cette séance apparaissent en entier dans le procès-verbal.

Mme de PLANTA répond qu'ils seront évidemment explicites !

Léman Express - séance publique 31 octobre 2019

Mme de PLANTA informe qu'une séance publique est organisée à l'aula du cycle d'orientation de Bois-Caran. Elle ajoute que d'autres séances sont organisées à différentes dates dans le canton. Elle déplore le récent dépliant peu compréhensible délivré par le canton sur lequel ne figure aucune ligne TPG de rabattement !

Assemblée générale de l'Association des communes genevoises – 28 septembre 2019

Mme de PLANTA indique que cette séance s'est très bien déroulée et relève le plaisir d'avoir reçu leurs collègues magistrats dans le parc de la mairie. Elle annonce qu'un léger dépassement sur cette manifestation est à prévoir, mais elle rassure le Président de la commission des Finances, en annonçant qu'il sera raisonnable !

Film sur la commune

Mme de PLANTA annonce que le Conseil administratif a fait réaliser ces dernières semaines un petit film de trois minutes sur la commune. Il sera présenté à la fin des communications du Conseil administratif.

M. le Président remercie Mme de PLANTA et passe la parole à M. GOEHRING.

Statistiques diverses

M. GOEHRING annonce que 486 abonnements TPG/CFF, 90 vélos électriques et 98 camps de sport ont été subventionnés depuis le début de l'année. Concernant la vente des cartes journalières CFF, un léger boni de 170 F est enregistré.

M. le Président remercie M. GOEHRING et passe la parole à M. THORENS.

Festival Antigél

M. THORENS informe que l'assemblée de l'Association des communes genevoises a reconduit pour trois ans le Festival Antigél pour un montant de 400'000 F.

l'épicentre

M. THORENS annonce que la saison de l'épicentre a commencé le week-end dernier avec un magnifique concert de Tiwayo.

Festival Chopin - 6 au 15 octobre 2019

M. THORENS annonce ce festival et le concert donné à la salle Willy Buard, le 8 octobre, à 20h00.

Avant la diffusion du film sur la commune, **Mme de PLANTA** souhaite remercier la Présidente de la commission Aménagement et tous les commissaires d'accepter de retarder l'heure de début de la commission du 2 octobre prochain à 20h00 vu qu'elle est convoquée au Grand Conseil afin d'être auditionnée par une commission.



Diffusion du film.

Applaudissements.

M. le Président prie ensuite le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation, qui doivent avoir lieu à huis-clos.

10. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Cinq dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h10.

Collonge, le 30 septembre 2019.



Législature 2015-2020
Délibération 19-22
Séance du 30 septembre 2019

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 435'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2019 communiquées par le Département des Finances au mois de d'août 2019,

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2019, concernant notamment divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget déjà engagées,

vu les rapports des commissions : Environnement et développement durable des 17 juin et 10 septembre 2019, Sécurité du 10 septembre 2019, Culture et loisirs du 12 septembre 2019, Routes et infrastructures du 23 septembre 2019 et Bâtiments et logement du 24 septembre 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 septembre 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 435'100 F qui seront comptabilisés dans le compte de résultat sur les comptes :

0220.00.30910.00	Services généraux / Frais de recrutement du personnel	18'000
0220.00.31320.05	Services généraux / Honoraires fiduciaires	11'000
0290.00.31100.00	Mairie / Acquisition mobilier	5'000
0290.30.31320.02	Divers bâtiments administratifs / Honoraires ingénieurs, architectes, techniciens divers	35'000
1110.00.31110.01	Police municipale intercommunale / Acquisition véhicule	5'000
1500.00.31110.03	Service du feu communal / Acquisition bouches à incendie	10'000
1620.20.31440.00	Autres abris PC publics / Travaux d'entretien bâtiments	8'300
3220.00.31300.00	Centre culturel épicerie / Prestations de services de tiers (divers)	2'800
3420.00.31010.03	Parcs et promenades / Fournitures gestion déjections canines	2'000
3420.00.31400.04	Parcs et promenades / Entretien places de jeux	17'000
3420.10.31010.00	Plages/Achats fournitures et marchandises d'exploitation	16'000
3420.20.31420.01	Rives du Lac / Entretien plages et rives du lac	10'000
5451.10.31440.00	Jardin d'enfants Bacounis / Travaux d'entretien bâtiments	6'000
6150.00.31010.04	Voirie et nettoyage / Produits sablage pour routes	3'000
6150.00.31110.00	Voirie et nettoyage / Acquisition machines, équipements, matériels, outils	28'000
6150.00.31110.01	Voirie et nettoyage / Acquisition véhicules	70'000
6150.00.31410.00	Voirie et nettoyage / Entretien routes	30'000
6150.20.31010.00	Parking des Rayes / Rayes 8 / Achat fournitures et marchandise d'exploitation	40'000
6150.20.31440.00	Parking des Rayes / Rayes 8 / Travaux d'entretien bâtiments	40'000



6150.50.31430.02	Eclairage public / Entretien éclairage public	15'000
9630.35.34310.00	Hermance 12 / Entretien courant bâtiments PF	9'000
9630.70.34310.00	Raves 3 / Entretien courant bâtiments PF	54'000
TOTAL		435'100

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Législature 2015-2020
Délibération 19-23
Séance du 30 septembre 2019

Proposition relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120'000 F, destinée à la participation de la commune à l'acquisition d'une unité d'intervention (bateau de sauvetage) « Lémano 248 » par la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la demande adressée, en date du 6 avril 2019, par la Société International de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive, aux communes de Collonge-Bellerive et de Cologny,

vu la présentation, le 3 septembre 2019, du projet d'acquisition, lors d'une séance dans les locaux de la société de sauvetage à la Belotte, aux membres des commissions Sécurité des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny,

vu l'exposé des motifs du 19 septembre 2019,

vu le rapport de la commission Sécurité du 10 septembre 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 septembre 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. De participer au financement de l'acquisition d'une unité d'intervention (bateau de sauvetage) « Lémano 248 » par la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive.
2. D'attribuer, à cette fin, une subvention d'investissement, d'un montant maximal de 120'000 F, à la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive.
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 120'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le 42.36, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

